

RCS : TOURS Code greffe : 3701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOURS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1984 B 00267 Numéro SIREN : 330 265 521 Nom ou dénomination : SOLODIS

Ce dépôt a été enregistré le 30/06/2021 sous le numéro de dépôt 6998



Grégoire BUNOT

Marc SOUCARRE

Christian PALVADEAU

Experts - comptables associés
Commissaires aux comptes

Geneviève DURANTEAU

Rachel VIOLIN

Experts - comptables associées

Laurence GOYEC

Expert - comptable

Thomas BASTHISTE

Commissaire aux comptes

Cabinet Vilaine et Associés

Société civile d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région des Pays de Loire
Membre de la C.R.C.C. Ouest Atlantique

SOLODIS

La Cloutière
37600 - PERRUSSON

S.A.S. au capital de 600 000 €
R.C.S. Tours 330 265 521

COMPTES ANNUELS

Exercice du 1^{er} Novembre 2019 au 31 Octobre 2020

Comptes certifiés conformes

M. ROCHE Pierre



Grégoire BUNOT

Marc SOUCARRE

Christian PALVADEAU

Experts - comptables associés
Commissaires aux comptes

Geneviève DURANTEAU

Rachel VIOLIN

Experts - comptables associées

Laurence GOYEC

Expert - comptable

Thomas BASTHISTE

Commissaire aux comptes

Cabinet Vilaine et Associés

Société civile d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région des Pays de Loire
Membre de la C.R.C.C. Ouest Atlantique

COMPTE-RENDU DE MISSION

Conformément à la mission qui nous a été confiée par le Président de la société et qui a fait l'objet de notre lettre de mission en date du 22/01/2020, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la **S.A.S. SOLODIS** relatifs à l'exercice du **1^{er} Novembre 2019 au 31 Octobre 2020**.

Ces comptes annuels sont joints au présent compte rendu ; ils se caractérisent par les données suivantes :

■ Total du bilan	13 980 311 €
■ Chiffre d'affaires	44 366 035 €
■ Bénéfice net comptable	366 992 €

Nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes, qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Fait à Saint-Herblain,

Le 04/02/2021

Fabienne LHOMMELET

Christian PALVADEAU



BILAN

ACTIF	Clôture au 31/10/20 Durée 12 mois			Clôture au 31/10/19 Durée 12 mois
	B R U T	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	N E T	N E T
ACTIF IMMOBILISE	18 953 503	11 879 523	7 073 980	7 984 036
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (1)	1 165 239	94 129	1 071 109	1 066 242
FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	5 500		5 500	5 500
CONCESS., BREVETS, DROITS SIMILAIRES	114 179	94 129	20 049	15 182
FONDS COMMERCIAL (1)	1 045 560		1 045 560	1 045 560
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	16 548 683	11 785 393	4 763 290	5 346 985
TERRAINS	252 192	31 303	220 889	224 222
CONSTRUCTIONS	10 595 321	7 609 370	2 985 950	3 347 621
INST TECHN, MATERIEL & OUTILLAGE	4 414 552	3 118 732	1 295 819	1 519 409
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DIVERSES	1 242 253	1 025 986	216 267	247 145
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	44 363		44 363	8 587
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	1 239 580		1 239 580	1 570 808
PARTICIPATIONS	270		270	270
TITRES IMMOBILISES DIVERS	788 833		788 833	772 792
PRETS	433 057		433 057	780 326
IMMOBILISATIONS FINANCIERES DIVERSES	17 420		17 420	17 420
ACTIF CIRCULANT	6 915 527	9 195	6 906 331	7 827 328
STOCKS ET EN-COURS	4 093 936		4 093 936	4 474 014
MATIERES PREMIERES, AUTRES APPROV.	5 805		5 805	8 497
MARCHANDISES	4 088 130		4 088 130	4 465 517
ACOMPTE VERSE SUR COMMANDES	131 928		131 928	154 526
CREANCES D'EXPLOITATION (3)	1 774 662	9 195	1 765 466	2 100 853
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	303 005	9 195	293 809	444 727
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	1 471 657		1 471 657	1 656 126
CREANCES DIVERSES (3)	122 971		122 971	513 225
DISPONIBILITES	655 731		655 731	430 397
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	136 297		136 297	154 310
TOTAL GENERAL	25 869 030	11 888 719	13 980 311	15 811 364
(1) Dont droit au bail			50 000	50 000
(2) Dont à moins d'un an			7 489	8 664
(3) Dont à plus d'un an				



BILAN

PASSIF	Clôture au 31/10/20 Durée 12 mois	Clôture au 31/10/19 Durée 12 mois
CAPITAUX PROPRES	4 190 559	4 670 124
CAPITAL	600 000	600 000
RESERVES	2 852 732	3 753 820
RESERVE LEGALE	60 000	60 000
AUTRES RESERVES	2 792 732	3 693 820
RESULTAT DE L'EXERCICE	366 992	(31 088)
PROVISIONS REGLEMENTEES	370 833	347 391
<i>RAPPEL CAPITAUX PROPRES</i>	<i>4 190 559</i>	<i>4 670 124</i>
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	137 711	155 700
PROVISIONS POUR RISQUES	137 711	155 700
DETTES (1)	9 575 237	10 985 540
DETTES FINANCIERES (2)	4 565 275	5 674 125
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETS DE CREDIT (2)	4 108 334	5 212 660
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS	456 941	461 464
DETTES D'EXPLOITATION	4 873 529	5 161 040
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	3 543 173	4 100 636
DETTES FISCALES ET SOCIALES	1 229 803	986 946
AUTRES DETTES D'EXPLOITATION	100 552	73 457
DETTES DIVERSES	136 431	150 375
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES	15 362	29 640
AUTRES DETTES DIVERSES	121 069	120 734
TOTAL GENERAL	13 903 507	15 811 364
(1) Dont à plus d'un an	2 187 066	2 521 171
Dont à moins d'un an	7 464 974	8 464 368
(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques	1 166 043	1 877 640



COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 31/10/20 Durée 12 mois	Clôture au 31/10/19 Durée 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	44 711 859	45 001 814
VENTES DE MARCHANDISES	43 587 612	44 071 742
PRODUCTION VENDUE (SERVICES)	778 423	629 709
<i>MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES</i>	<i>44 366 035</i>	<i>44 701 452</i>
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	16 951	3 234
REPRISES SUR PROVISIONS	79 554	27 118
TRANSFERTS DE CHARGES	117 743	108 559
AUTRES PRODUITS	131 573	161 448
CHARGES D'EXPLOITATION	43 985 980	44 967 199
ACHATS DE MARCHANDISES	33 860 283	36 049 599
VARIATION DES STOCKS	377 386	(696 979)
ACHATS DE MATIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	91 276	52 448
VARIATION DES STOCKS	2 691	8 045
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*)	4 230 949	4 154 286
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	521 356	538 634
SALAIRES ET TRAITEMENTS	3 100 067	2 956 780
CHARGES SOCIALES	815 893	852 807
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	912 831	907 995
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT	9 034	5 274
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	49 711	83 700
AUTRES CHARGES	14 500	54 607
RESULTAT D'EXPLOITATION	725 878	34 614
PRODUITS FINANCIERS	12 582	20 118
VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE	12 562	20 113
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DIVERS	20	5
CHARGES FINANCIERES	70 048	64 831
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	70 048	64 831
RESULTAT FINANCIER	(57 466)	(44 713)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	668 411	(10 098)



COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 31/10/20 Durée 12 mois	Clôture au 31/10/19 Durée 12 mois
PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 328	226 483
SUR OPERATIONS DE GESTION	2 328	
SUR OPERATIONS EN CAPITAL		226 483
CHARGES EXCEPTIONNELLES	24 731	341 252
SUR OPERATIONS DE GESTION	246	110 357
SUR OPERATIONS EN CAPITAL		184 725
DOTATIONS AUX PROVISIONS REGLEMENTEES	23 441	23 441
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	1 043	22 728
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(22 403)	(114 769)
PARTICIPATION DES SALAIRES	133 682	
IMPOTS SUR LES BENEFICES	145 333	(93 780)
<i>Total des produits</i>	<i>44 726 769</i>	<i>45 248 416</i>
<i>Total des charges</i>	<i>44 359 776</i>	<i>45 279 504</i>
BENEFICE NET COMPTABLE	366 992	
PERTE NETTE COMPTABLE		(31 088)
* Dont crédit-bail mobilier et immobilier Produits financiers concernant les entreprises liées Charges financières concernant les entreprises liées		3 628

A N N E X E

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Face à une situation de pandémie de Covid-19 de portée internationale, les autorités gouvernementales ont mis en place à compter de la mi-mars des mesures de confinement et de restriction des déplacements, impactant directement l'activité de la société.

Dans ce contexte exceptionnel, la Direction de la société a suivi attentivement la situation et a adapté son fonctionnement en conséquence, afin de respecter les mesures sanitaires (gestion des flux de clientèle, adaptation des postes de travail et mise en application des gestes barrières...)

A la date d'arrêté des comptes, la Direction n'a pas connaissance d'incertitude significative qui puisse remettre en cause la continuité d'exploitation de la société et entraîner une correction de la valeur comptable des actifs et des passifs inscrits dans les présents comptes annuels.

Les impacts sur le chiffre d'affaires sont indiqués sous la rubrique « Note sur le compte de résultat ».

Sur le plan financier, la société a bénéficié d'un reprot des échéances de 6 mois sur l'ensemble des ses emprunts soit un impact de 394 K€.

La S.A.S. SOLODIS est entrée au 1^{er}/11/2019, dans le groupe d'intégration fiscale de la S.A.S. LE DONJON en tant que fille.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des comptes annuels.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

En application du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2018-07, le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions légales et pratiques comptables généralement admises, et dans le respect des principes comptables fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur une durée de 12 à 36 mois.

Ils n'ont pas fait l'objet d'amortissement dérogatoire compte tenu de l'absence de caractère significatif.

Le fonds commercial ne fait pas l'objet d'amortissement n'ayant pas de durée de vie limitée.

En application des dispositions du règlement A.N.C. n° 2015-06, un test de dépréciation a été mené sur la valeur du fonds commercial : aucune dépréciation n'a été détectée sur cette valeur, sa valeur actuelle étant supérieure à sa valeur nette comptable.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- Agencements des terrains :	8 à 15 ans	- Matériel d'exploitation :	5 à 10 ans
- Constructions :	10 à 20 ans	- Matériel de transport :	3 à 8 ans
- Agencements des constructions :	6 à 20 ans	- Matériel de bureau :	3 à 5 ans
- Agencements divers :	8 à 10 ans	- Mobilier de bureau :	10 ans

Compte tenu de l'absence d'écart significatif avec la dépréciation des immobilisations, l'amortissement dégressif n'a pas fait l'objet d'un retraitement en mode dérogatoire.

L'absence de visibilité sur les cessions de biens conduit à ne pas prendre en compte leurs valeurs résiduelles dans la base de calcul des amortissements.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix de revient connu.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN

Capital

Le capital social se compose de 1 000 actions de 600 euros.

Fonds commercial et droit au bail

*Quincaillerie Générale Lochoise	Fusion absorption d'une filiale le 1 ^{er} /11/2013	500 560
*DCLV « Sajou »	Résiliation de bail le 22/09/2010	150 000
*Station de lavage	Acquisition du 2/06/2015	60 000
*Fonds de commerce de bricolage « SadeF »	Acquisition du 1 ^{er} /03/2019	285 000
*Droit au bail « Boutique Cadeaux »	Acquisition du 10/04/2007	50 000
		1 045 560

Immobilisations

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	1 173 151	13 817	21 729	1 165 240
Immobilisations corporelles	16 385 803	321 230	158 349	16 548 684
Immobilisations financières - titres	773 062	16 041		789 103
Immobilisations financières - créances	797 747	3 906	351 175	450 477
	19 129 763	354 994	531 254	18 953 504

Amortissements

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	106 909	8 950	21 729	94 130
Immobilisations corporelles	11 038 817	904 925	158 349	11 785 393
	11 145 726	913 875 (*)	180 078	11 879 523
(*) Dont dotation :				
. linéaire		802 493		
. dégressive		110 338		
. exceptionnelle		1 044		

Provisions et dépréciations	DEBUT EXERCICE	DOTATIONS	REPRISES	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires	347 392	23 442		370 833
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges (1)	155 700	49 711	67 700	137 711
Dépréciations de l'actif immobilisé				
Dépréciations de l'actif circulant	12 017	9 034	11 855	9 196
	515 108	82 187 (*)	79 555 (*)	517 740
(*) Dont :				
. exploitation		58 745	79 555	
. financier				
. exceptionnel		23 442		

(1) La reprise sur provision pour risques et charges se ventile comme suit :

- montants repris parce qu'utilisés : 67 700
- montants repris parce que devenus sans objet : -

(1) Les provisions pour risques et charges correspondent à :

- un litige prud'homal pour 16 k€,
- un litige de la société coopérative nationale, à laquelle appartient la société, qui a été assignée par le ministre de l'économie et des finances devant le tribunal de Commerce de Paris, en vue d'obtenir la restitution de remises additionnelles perçues auprès des fournisseurs pour le compte de ses coopérateurs. La quote-part de remises additionnelles susceptible d'être reversées par la société s'élève à 72 k€,
- des réductions sur ventes accordées aux clients sur l'exercice et non utilisées à la clôture de l'exercice ; ces réductions sur ventes sont valorisées au coût de revient de l'avantage accordé et s'élèvent à 50 k€.

Biens pris en crédit-bail **Néant**

Créances : état des échéances	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	450 477	7 489	442 988
Acomptes versés sur commandes	131 928	131 928	
Créances d'exploitation	1 774 662	1 774 662	
Créances diverses	122 971	122 971	
Charges constatées d'avance	136 297	136 297	
	2 616 337	2 173 349	442 988

Dettes : état des échéances	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants (*)	1 171 775	1 171 775		
Emprunts bancaires (1)	2 936 559	761 479	1 869 552	305 529
Emprunts & dettes financières divers (2)	456 941	444 955		11 986
Avances, acompte reçus sur commandes				
Dettes d'exploitation	4 902 802	4 902 802		
Dettes diverses	183 964	183 964		
Produits constatés d'avance				
	9 652 042	7 464 975	1 869 552	317 515
(*) Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires				5 732
(1) Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice				33 073
(1) Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice				429 580
(2) Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales				444 955

Comptes rattachés et comptes de régularisation

Les charges à payer, produits à recevoir, et charges constatées d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

Valeurs mobilières de placement **Néant**

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Chiffre d'affaires

Il provient de l'exploitation d'un hypermarché, et de ventes sur internet à emporter et se ventile de la façon suivante :

	N	N-1
- Magasin	30 340 559	29 430 669
- Drive	4 018 174	2 672 151
- Station-service	10 007 503	12 598 632
	44 366 036	44 701 452

Il est réalisé exclusivement en France.

Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen correspond à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable. Les salariés employés à temps partiel ne sont pas « proratisés » et le personnel intérimaire n'est pas pris en compte. Il se décompose ainsi :

- Cadres	6
- Agents de maîtrise	20
- Employés	97
	123

Rémunérations des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette rubrique n'est pas servie car elle aurait pour effet de fournir des informations de caractère individuel.

Résultat exceptionnel	Charges	Produits
Subvention éco-énergie	-	2 328
Pénalités ou amendes	246	-
Amortissements dérogatoires	23 442	-
Amortissements exceptionnels suite mise au rebut	1 044	-
	24 732	2 328

Participation des salariés

Dans ce poste, figurent les sommes comptabilisées au titre de :

- La participation des salariés (ordonnance du 21/10/1986)	86 422
- L'intéressement des salariés (loi du 07/11/1990)	47 260
	133 682

Taux de l'impôt sur les bénéfices

Le poste Impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés calculée au taux de droit commun de 28% pour la fraction des bénéfices n'excédant pas 500 000 € et au taux de 31% au-delà de cette limite, cette charge d'impôt étant diminuée d'éventuels crédits d'impôts.

Intégration fiscale

La société fait partie du groupe d'intégration fiscale de la société mère LE DONJON.

La charge d'impôt comptabilisée est égale à celle qu'elle aurait supportée en l'absence d'intégration fiscale.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

- Impôt concernant le résultat courant avant impôts	173 819
- Impôt concernant le résultat exceptionnel (participation des salariés incluse)	- 28 486
	<u>145 333</u>

Situation fiscale latente

Impôt sur les sociétés payé d'avance provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges :

- Situation au début de l'exercice (au taux de 31 %)	46 354
- Situation à la fin de l'exercice (au taux de 28 %)	72 507

AUTRES INFORMATIONS**Dettes garanties par des sûretés réelles**

L'ensemble des emprunts à moyen ou long terme contractés auprès d'établissements de crédit est garanti par des sûretés réelles (nantissement du fonds de commerce) à hauteur de 2 592 403 €.

Engagements financiers

	DONNES	RECUS
Cautions, avals, garanties concernant les filiales	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les participations	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les dirigeants	-	-
Cautions, avals, garanties concernant des sociétés de même enseigne	5 024 334	-
Effets escomptés et non échus	-	-
Marge non utilisée des crédits confirmés	2 134 590	2 134 590
Emprunts obtenus non encaissés	-	-
Autres engagements	-	-

Engagements de retraite

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective du commerce de gros et de détail à prédominance alimentaire.

Ils n'ont pas fait l'objet d'une provision comptabilisée au bilan.

Une estimation de ces engagements est donnée ci-après en retenant tous les salariés.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- départ uniforme de tous les salariés à l'âge de 62 ans, de façon volontaire ;
- calcul pour tous les salariés présents à la date de clôture de l'exercice social ;
- exclusion des dirigeants et mandataires sociaux en l'absence d'engagements formels ;
- valorisation établie à la date de clôture de l'exercice ;
- calcul effectué sur la base du salaire brut moyen mensuel ;

- évolution annuelle des rémunérations brutes : + 1.50 % (*) ;
- taux d'actualisation annuel à la clôture de l'exercice : 1.20 % (*)(**) ;
- montant déterminé avec incidence des charges sociales et fiscales (taux moyen retenu : 26.70%) ;
- critère de turn-over du personnel : faible ;
- table de mortalité : INSEE 2019.

(*) Le taux d'inflation et le taux d'actualisation ont été fixés en considération de l'ancienneté moyenne des salariés lors du départ à la retraite.

(**) Moyenne des trois dernières années du taux IBOX.

Le montant des indemnités ainsi déterminé s'élève à environ..... 292 200 €

Gratifications pour médailles d'honneur du travail

Les dispositions conventionnelles ou les usages applicables dans l'entreprise prévoient le versement d'une gratification aux salariés pour attribution de médailles d'honneur du travail.

Entreprises liées

SAS LE DONJON
37600 PERRUSSON
RCS TOURS 330 265 521

Participations	-
Créances rattachées à des participations	-
Prêts	-
Emprunts et dettes financières divers	422 851
Produits de participation	-
Autres produits financiers	-
Charges financières	5 878

Filiales et participations détenues

Néant

Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels.

SOLODIS
Société par actions simplifiée au capital de 600 000 euros
Siège social : La Cloutière
37600 PERRUSSON
330 265 521 RCS TOURS

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 29 AVRIL 2021
--

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 octobre 2020

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 octobre 2020 s'élevant à 366 992,76 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 366 992,76 euros

Auquel s'ajoute un prélèvement sur le compte « Autres Réserves » 498 007,24 euros
Lequel compte se trouve ainsi ramené à 2 294 725,61 euros.

Pour un former un résultat distribuable de 865 000,00 euros

A titre de dividendes 865 000,00 euros
Soit 865 euros par action

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1^{er} janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,

- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2020 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 2 595 euros,

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2020 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 862 405 euros.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Total des sommes distribuées	Nombre d'actions concernées	Réfaction sur les dividendes (Article 158.3.2 CGI)	
			Dividende éligible	Dividende non éligible
31/10/2017	144 000 €	1 000	143 136 €	864 €
31/10/2018	925 000 €	1 000	2 775 €	922 225 €
31/10/2019	870 000 €	1 000	2 610 €	867 390 €

Vote de l'Assemblée Générale Mixte du 29 avril 2021.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés ayant le droit de vote.

Certifié conforme
Le Président

M. ROCHE Pierre

M. ROCHE Pierre

SOLODIS

Société par actions simplifiée

La Cloutière

37600 PERRUSSON

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 octobre 2020

SOLODIS

Société par actions simplifiée

La Cloutière

37600 PERRUSSON

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 octobre 2020

A l'assemblée générale de la société SOLODIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SOLODIS relatifs à l'exercice clos le 31 octobre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} novembre 2019 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à

poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Tours, le 26 avril 2021

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Bernard GROUSSIN

COMPTES ANNUELS

Bilan

Compte de Résultat

Annexe



BILAN

ACTIF	Clôture au 31/10/20 Durée 12 mois			Clôture au 31/10/19 Durée 12 mois
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	18 953 503	11 879 523	7 073 980	7 984 036
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (1)	1 165 239	94 129	1 071 109	1 066 242
FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	5 500		5 500	5 500
CONCESS., BREVETS, DROITS SIMILAIRES	114 179	94 129	20 049	15 182
FONDS COMMERCIAL (1)	1 045 560		1 045 560	1 045 560
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	16 548 683	11 785 393	4 763 290	5 346 985
TERRAINS	252 192	31 303	220 889	224 222
CONSTRUCTIONS	10 595 321	7 609 370	2 985 950	3 347 621
INST TECHN, MATERIEL & OUTILLAGE	4 414 552	3 118 732	1 295 819	1 519 409
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DIVERSES	1 242 253	1 025 986	216 267	247 145
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	44 363		44 363	8 587
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	1 239 580		1 239 580	1 570 808
PARTICIPATIONS	270		270	270
TITRES IMMOBILISES DIVERS	788 833		788 833	772 792
PRETS	433 057		433 057	780 326
IMMOBILISATIONS FINANCIERES DIVERSES	17 420		17 420	17 420
ACTIF CIRCULANT	6 915 527	9 195	6 906 331	7 827 328
STOCKS ET EN-COURS	4 093 936		4 093 936	4 474 014
MATIERES PREMIERES, AUTRES APPROV.	5 805		5 805	8 497
MARCHANDISES	4 088 130		4 088 130	4 465 517
ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES	131 928		131 928	154 526
CREANCES D'EXPLOITATION (3)	1 774 662	9 195	1 765 466	2 100 853
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	303 005	9 195	293 809	444 727
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	1 471 657		1 471 657	1 656 126
CREANCES DIVERSES (3)	122 971		122 971	513 225
DISPONIBILITES	655 731		655 731	430 397
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	136 297		136 297	154 310
TOTAL GENERAL	25 869 030	11 888 719	13 980 311	15 811 364
(1) Dont droit au bail			50 000	50 000
(2) Dont à moins d'un an			7 489	8 664
(3) Dont à plus d'un an				


BILAN

PASSIF	Clôture au 31/10/20 Durée 12 mois	Clôture au 31/10/19 Durée 12 mois
CAPITAUX PROPRES	4 190 559	4 670 124
CAPITAL	600 000	600 000
RESERVES	2 852 732	3 753 820
RESERVE LEGALE	60 000	60 000
AUTRES RESERVES	2 792 732	3 693 820
RESULTAT DE L'EXERCICE	366 992	(31 088)
PROVISIONS REGLEMENTEES	370 833	347 391
<i>RAPPEL CAPITAUX PROPRES</i>	<i>4 190 559</i>	<i>4 670 124</i>
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	137 711	155 700
PROVISIONS POUR RISQUES	137 711	155 700
DETTES (1)	9 575 237	10 985 540
DETTES FINANCIERES (2)	4 565 275	5 674 125
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETS DE CREDIT (2)	4 108 334	5 212 660
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS	456 941	461 464
DETTES D'EXPLOITATION	4 873 529	5 161 040
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	3 543 173	4 100 636
DETTES FISCALES ET SOCIALES	1 229 803	986 946
AUTRES DETTES D'EXPLOITATION	100 552	73 457
DETTES DIVERSES	136 431	150 375
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES	15 362	29 640
AUTRES DETTES DIVERSES	121 069	120 734
TOTAL GENERAL	13 903 507	15 811 364
(1) Dont à plus d'un an Dont à moins d'un an	2 187 066 7 464 974	2 521 171 8 464 368
(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques	1 166 043	1 877 640


COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 31/10/20 Durée 12 mois	Clôture au 31/10/19 Durée 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	44 711 859	45 001 814
VENTES DE MARCHANDISES	43 587 612	44 071 742
PRODUCTION VENDUE (SERVICES)	778 423	629 709
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	44 366 035	44 701 452
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	16 951	3 234
REPRISES SUR PROVISIONS	79 554	27 118
TRANSFERTS DE CHARGES	117 743	108 559
AUTRES PRODUITS	131 573	161 448
CHARGES D'EXPLOITATION	43 985 980	44 967 199
ACHATS DE MARCHANDISES	33 860 283	36 049 599
VARIATION DES STOCKS	377 386	(696 979)
ACHATS DE MATIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	91 276	52 448
VARIATION DES STOCKS	2 691	8 045
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*)	4 230 949	4 154 286
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	521 356	538 634
SALAIRES ET TRAITEMENTS	3 100 067	2 956 780
CHARGES SOCIALES	815 893	852 807
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	912 831	907 995
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT	9 034	5 274
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	49 711	83 700
AUTRES CHARGES	14 500	54 607
RESULTAT D'EXPLOITATION	725 878	34 614
PRODUITS FINANCIERS	12 582	20 118
VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE	12 562	20 113
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DIVERS	20	5
CHARGES FINANCIERES	70 048	64 831
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	70 048	64 831
RESULTAT FINANCIER	(57 466)	(44 713)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	668 411	(10 098)



COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 31/10/20 Durée 12 mois	Clôture au 31/10/19 Durée 12 mois
PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 328	226 483
SUR OPERATIONS DE GESTION	2 328	
SUR OPERATIONS EN CAPITAL		226 483
CHARGES EXCEPTIONNELLES	24 731	341 252
SUR OPERATIONS DE GESTION	246	110 357
SUR OPERATIONS EN CAPITAL		184 725
DOTATIONS AUX PROVISIONS REGLEMENTEES	23 441	23 441
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	1 043	22 728
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(22 403)	(114 769)
PARTICIPATION DES SALAIRES	133 682	
IMPOTS SUR LES BENEFICES	145 333	(93 780)
<i>Total des produits</i>	<i>44 726 769</i>	<i>45 248 416</i>
<i>Total des charges</i>	<i>44 359 776</i>	<i>45 279 504</i>
BENEFICE NET COMPTABLE	366 992	
PERTE NETTE COMPTABLE		(31 088)
* Dont crédit-bail mobilier et immobilier Produits financiers concernant les entreprises liées Charges financières concernant les entreprises liées		3 628

ANNEXE

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Face à une situation de pandémie de Covid-19 de portée internationale, les autorités gouvernementales ont mis en place à compter de la mi-mars des mesures de confinement et de restriction des déplacements, impactant directement l'activité de la société.

Dans ce contexte exceptionnel, la Direction de la société a suivi attentivement la situation et a adapté son fonctionnement en conséquence, afin de respecter les mesures sanitaires (gestion des flux de clientèle, adaptation des postes de travail et mise en application des gestes barrières...)

A la date d'arrêté des comptes, la Direction n'a pas connaissance d'incertitude significative qui puisse remettre en cause la continuité d'exploitation de la société et entraîner une correction de la valeur comptable des actifs et des passifs inscrits dans les présents comptes annuels.

Les impacts sur le chiffre d'affaires sont indiqués sous la rubrique « Note sur le compte de résultat ».

Sur le plan financier, la société a bénéficié d'un reprot des échéances de 6 mois sur l'ensemble des ses emprunts soit un impact de 394 K€.

La S.A.S. SOLODIS est entrée au 1^{er}/11/2019, dans le groupe d'intégration fiscale de la S.A.S. LE DONJON en tant que fille.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des comptes annuels.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

En application du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2018-07, le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions légales et pratiques comptables généralement admises, et dans le respect des principes comptables fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur une durée de 12 à 36 mois.

Ils n'ont pas fait l'objet d'amortissement dérogatoire compte tenu de l'absence de caractère significatif.

Le fonds commercial ne fait pas l'objet d'amortissement n'ayant pas de durée de vie limitée.

En application des dispositions du règlement A.N.C. n° 2015-06, un test de dépréciation a été mené sur la valeur du fonds commercial : aucune dépréciation n'a été détectée sur cette valeur, sa valeur actuelle étant supérieure à sa valeur nette comptable.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- Agencements des terrains :	8 à 15 ans	- Matériel d'exploitation :	5 à 10 ans
- Constructions :	10 à 20 ans	- Matériel de transport :	3 à 8 ans
- Agencements des constructions :	6 à 20 ans	- Matériel de bureau :	3 à 5 ans
- Agencements divers :	8 à 10 ans	- Mobilier de bureau :	10 ans

Compte tenu de l'absence d'écart significatif avec la dépréciation des immobilisations, l'amortissement dégressif n'a pas fait l'objet d'un retraitement en mode dérogatoire.

L'absence de visibilité sur les cessions de biens conduit à ne pas prendre en compte leurs valeurs résiduelles dans la base de calcul des amortissements.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix de revient connu.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN**Capital**

Le capital social se compose de 1 000 actions de 600 euros.

Fonds commercial et droit au bail

*Quincaillerie Générale Lochoise	Fusion absorption d'une filiale le 1 ^{er} /11/2013	500 560
*DCLV « Sajou »	Résiliation de bail le 22/09/2010	150 000
*Station de lavage	Acquisition du 2/06/2015	60 000
*Fonds de commerce de bricolage « SadeF »	Acquisition du 1 ^{er} /03/2019	285 000
*Droit au bail « Boutique Cadeaux »	Acquisition du 10/04/2007	50 000
		1 045 560

Immobilisations

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	1 173 151	13 817	21 729	1 165 240
Immobilisations corporelles	16 385 803	321 230	158 349	16 548 684
Immobilisations financières - titres	773 062	16 041		789 103
Immobilisations financières - créances	797 747	3 906	351 175	450 477
	19 129 763	354 994	531 254	18 953 504

Amortissements

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	106 909	8 950	21 729	94 130
Immobilisations corporelles	11 038 817	904 925	158 349	11 785 393
	11 145 726	913 875 (*)	180 078	11 879 523
(*) Dont dotation :				
. linéaire		802 493		
. dégressive		110 338		
. exceptionnelle		1 044		

Provisions et dépréciations	DEBUT EXERCICE	DOTATIONS	REPRISES	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires	347 392	23 442		370 833
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges (1)	155 700	49 711	67 700	137 711
Dépréciations de l'actif immobilisé				
Dépréciations de l'actif circulant	12 017	9 034	11 855	9 196
	515 108	82 187 (*)	79 555 (*)	517 740
(*) Dont :				
. exploitation		58 745	79 555	
. financier				
. exceptionnel		23 442		

(1) La reprise sur provision pour risques et charges se ventile comme suit :

- montants repris parce qu'utilisés : 67 700
- montants repris parce que devenus sans objet : -

(1) Les provisions pour risques et charges correspondent à :

- un litige prud'homal pour 16 k€,
- un litige de la société coopérative nationale, à laquelle appartient la société, qui a été assignée par le ministre de l'économie et des finances devant le tribunal de Commerce de Paris, en vue d'obtenir la restitution de remises additionnelles perçues auprès des fournisseurs pour le compte de ses coopérateurs. La quote-part de remises additionnelles susceptible d'être reversées par la société s'élève à 72 k€,
- des réductions sur ventes accordées aux clients sur l'exercice et non utilisées à la clôture de l'exercice ; ces réductions sur ventes sont valorisées au coût de revient de l'avantage accordé et s'élèvent à 50 k€.

Biens pris en crédit-bail

Néant

Créances : état des échéances	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	450 477	7 489	442 988
Acomptes versés sur commandes	131 928	131 928	
Créances d'exploitation	1 774 662	1 774 662	
Créances diverses	122 971	122 971	
Charges constatées d'avance	136 297	136 297	
	2 616 337	2 173 349	442 988

Dettes : état des échéances	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants (*)	1 171 775	1 171 775		
Emprunts bancaires (1)	2 936 559	761 479	1 869 552	305 529
Emprunts & dettes financières divers (2)	456 941	444 955		11 986
Avances, acompte reçus sur commandes				
Dettes d'exploitation	4 902 802	4 902 802		
Dettes diverses	183 964	183 964		
Produits constatés d'avance				
	9 652 042	7 464 975	1 869 552	317 515
(*) Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires				5 732
(1) Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice				33 073
(1) Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice				429 580
(2) Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales				444 955

Comptes rattachés et comptes de régularisation

Les charges à payer, produits à recevoir, et charges constatées d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

Valeurs mobilières de placement **Néant**

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Chiffre d'affaires

Il provient de l'exploitation d'un hypermarché, et de ventes sur internet à emporter et se ventile de la façon suivante :

	N	N-1
- Magasin	30 340 559	29 430 669
- Drive	4 018 174	2 672 151
- Station-service	10 007 503	12 598 632
	44 366 036	44 701 452

Il est réalisé exclusivement en France.

Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen correspond à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable. Les salariés employés à temps partiel ne sont pas « proratisés » et le personnel intérimaire n'est pas pris en compte. Il se décompose ainsi :

- Cadres	6
- Agents de maîtrise	20
- Employés	97
	123

Rémunérations des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette rubrique n'est pas servie car elle aurait pour effet de fournir des informations de caractère individuel.

Résultat exceptionnel	Charges	Produits
Subvention éco-énergie	-	2 328
Pénalités ou amendes	246	-
Amortissements dérogatoires	23 442	-
Amortissements exceptionnels suite mise au rebut	1 044	-
	24 732	2 328

Participation des salariés

Dans ce poste, figurent les sommes comptabilisées au titre de :

- La participation des salariés (ordonnance du 21/10/1986)	86 422
- L'intéressement des salariés (loi du 07/11/1990)	47 260
	133 682

Taux de l'impôt sur les bénéfices

Le poste Impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés calculée au taux de droit commun de 28% pour la fraction des bénéfices n'excédant pas 500 000 € et au taux de 31% au-delà de cette limite, cette charge d'impôt étant diminuée d'éventuels crédits d'impôts.

Intégration fiscale

La société fait partie du groupe d'intégration fiscale de la société mère LE DONJON.

La charge d'impôt comptabilisée est égale à celle qu'elle aurait supportée en l'absence d'intégration fiscale.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

- Impôt concernant le résultat courant avant impôts	173 819
- Impôt concernant le résultat exceptionnel (participation des salariés incluse)	- 28 486
	145 333

Situation fiscale latente

Impôt sur les sociétés payé d'avance provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges :

- Situation au début de l'exercice (au taux de 31 %)	46 354
- Situation à la fin de l'exercice (au taux de 28 %)	72 507

AUTRES INFORMATIONS**Dettes garanties par des sûretés réelles**

L'ensemble des emprunts à moyen ou long terme contractés auprès d'établissements de crédit est garanti par des sûretés réelles (nantissement du fonds de commerce) à hauteur de 2 592 403 €.

Engagements financiers

	DONNES	RECUS
Cautions, avals, garanties concernant les filiales	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les participations	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les dirigeants	-	-
Cautions, avals, garanties concernant des sociétés de même enseigne	5 024 334	-
Effets escomptés et non échus	-	-
Marge non utilisée des crédits confirmés	2 134 590	2 134 590
Emprunts obtenus non encaissés	-	-
Autres engagements	-	-

Engagements de retraite

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective du commerce de gros et de détail à prédominance alimentaire.

Ils n'ont pas fait l'objet d'une provision comptabilisée au bilan.

Une estimation de ces engagements est donnée ci-après en retenant tous les salariés.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- départ uniforme de tous les salariés à l'âge de 62 ans, de façon volontaire ;
- calcul pour tous les salariés présents à la date de clôture de l'exercice social ;
- exclusion des dirigeants et mandataires sociaux en l'absence d'engagements formels ;
- valorisation établie à la date de clôture de l'exercice ;
- calcul effectué sur la base du salaire brut moyen mensuel ;

- évolution annuelle des rémunérations brutes : + 1.50 % (*);
- taux d'actualisation annuel à la clôture de l'exercice : 1.20 % (*)(**);
- montant déterminé avec incidence des charges sociales et fiscales (taux moyen retenu : 26.70%) ;
- critère de turn-over du personnel : faible ;
- table de mortalité : INSEE 2019.

(*) Le taux d'inflation et le taux d'actualisation ont été fixés en considération de l'ancienneté moyenne des salariés lors du départ à la retraite.

(**) Moyenne des trois dernières années du taux IBOX.

Le montant des indemnités ainsi déterminé s'élève à environ 292 200 €

Gratifications pour médailles d'honneur du travail

Les dispositions conventionnelles ou les usages applicables dans l'entreprise prévoient le versement d'une gratification aux salariés pour attribution de médailles d'honneur du travail.

Entreprises liées

SAS LE DONJON
37600 PERRUSSON
RCS TOURS 330 265 521

Participations	-
Créances rattachées à des participations	-
Prêts	-
Emprunts et dettes financières divers	422 851
Produits de participation	-
Autres produits financiers	-
Charges financières	5 878

Filiales et participations détenues

Néant

Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels.